|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017 Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.8** | **Document C17/99-F** |
| **30 avril 2017** |
| **Original: anglais** |
| Note du Secrétaire général  COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU GROUPE CONSULTATIF D’éTATS MEMBRES pour le PROJET DE LOCAUX DU SIèGE DE L’UNION | |

J’ai l’honneur de transmettre aux Etats Membres du Conseil le compte rendu des travaux du **Groupe consultatif d’Etats Membres (Groupe MSAG)**.

Houlin ZHAO  
Secrétaire général

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU GROUPE CONSULTATIF D’éTATS MEMBRES  
pour le PROJET DE LOCAUX DU SIèGE DE L’UNION

|  |
| --- |
| Résumé  Le présent document propose un compte rendu des travaux du Groupe consultatif d’Etats Membres pour le projet de locaux du siège de l’Union (Groupe MSAG).  Suite à donner  Le Conseil est invité à **prendre note** du Rapport et à **formuler toute orientation supplémentaire**, selon les besoins.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  [*Décision 588 du Conseil*](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0124/en) |

# 1 Rappel

1.1 Par sa [Décision 588](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0124/en), le Conseil, à sa session de 2016, a décidé de remplacer le bâtiment Varembé par une nouvelle construction (ci-après dénommée "Varembé-2") incluant aussi les bureaux et les installations de la Tour, en complément du bâtiment Montbrillant, qui sera conservé et réaménagé. Le Conseil a créé un Groupe consultatif d'Etats Membres pour le projet de locaux du siège (MSAG) chargé de prodiguer des avis indépendants et impartiaux sur le projet au Conseil et au Secrétaire général.

1.2 Le Groupe MSAG s’est réuni à deux reprises, le 13 décembre 2016 et le 11 avril 2017. La prochaine réunion traditionnelle du Groupe doit se tenir en parallèle de la série de réunions des Groupes de travail du Conseil (GTC), qui doivent avoir lieu du 11 au 22 septembre 2017. La date de cette réunion devra être confirmée une fois le programme des GTC validé.

# 2 Membres, responsables, mandat et procédure du MSAG

2.1 Les propositions de membres du Groupe MSAG sont formulées à la suite de consultations auniveau régional; les membres du groupe agissent à titre individuel.

A l’heure actuelle, le MSAG est composé des membres suivants:

M. Dietmar Plesse: Europe occidentale;

M. Hisazumi Shirae: Asie et Australasie;

M. Andrey Zhivov: Europe orientale et Asie septentrionale;

M. Nasser Al Marzouqi: Etats arabes;

(vacant): Amériques;

(vacant): Afrique.

A la demande du membre de la région Asie et Australasie, les deux observateurs suivants ont assisté aux réunions du Groupe MSAG:

M. Yoshiyuki Kato: Japon;  
M. Yoshihiro Juri: Japon.

2.2 A la deuxième réunion du Groupe MSAG, M. Plesse a été élu Président du Groupe par acclamation.

2.3 Le mandat du Groupe MSAG, qui a été confirmé lors de la deuxième réunion du Groupe, figure à l’Annexe 1 du présent Rapport pour information.

2.4 À l’issue de chaque réunion du Groupe MSAG, un rapport de synthèse sera rédigé; une liste d'actions et un calendrier seront également tenus à jour. Les membres du Groupe disposent d’un site SharePoint sur lequel tous les documents sont accessibles.

2.5 Le secrétariat a élaboré un formulaire de déclaration d'intérêts privés, financiers ou autres, et l’a distribué aux membres et aux observateurs du Groupe MSAG afin qu’ils le remplissent. La majorité d’entre eux ont déjà déposé leurs formulaires remplis au bureau du Secrétaire général.

# 3 Actions et décisions du Groupe MSAG

3.1 Les membres du Groupe MSAG ont passé en revue la charte de projet, le plan de gestion des risques (avant-projet), le cahier des charges de l’UIT concernant le bâtiment, ainsi que le document du concours publié.

3.2 Les membres du Groupe MSAG ont recommandé que le Chef de la Division des achats soit membre du Comité de direction du projet.

*Cette recommandation a été mise en œuvre: le Comité de direction est désormais constitué du Vice-Secrétaire général, du Conseiller juridique et Chef de l'Unité des affaires juridiques, du Chef du Département de la gestion des ressources financières, du Chef du Département de la gestion des ressources humaines, du Chef de la Division des achats et du Chef de la Division de la gestion des installations.*

3.3 Les membres du Groupe MSAG ont insisté sur le fait que, dans le cadre du processus du concours international d’architecture, il convenait de veiller à ce que l’annonce du concours soit diffusée sur le marché international via les canaux traditionnellement utilisés pour les appels d’offres des Nations Unies. Ils ont souligné que le document de base de l’appel d’offres devait être publié en anglais. Les membres du Groupe ont également recommandé à l’UIT de publier un communiqué de presse afin d’annoncer le concours d’architecture et d’encourager la soumission de contributions.

*Cette recommandation a été mise en œuvre: l’annonce du concours a été publiée sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, sur le site* [*web de l'UIT*](https://www.itu.int/en/Pages/hq-competition.aspx) *et sur le portail* [*SIMAP*](http://www.simap.ch/) *relatif aux marchés publics pour les projets de construction en Suisse. L’UIT a publié un* [*communiqué de presse*](https://www.itu.int/en/mediacentre/Pages/2017-PR16.aspx) *le 13 avril 2017 et a envoyé une lettre circulaire, en date du 10 avril 2017, aux Missions (*[*CL17/13*](https://www.itu.int/md/S17-SG-CIR-0013/en)*). Les versions en anglais et en français du document initial du concours peuvent désormais être téléchargées gratuitement à partir du site web de l’UIT, du Portail mondial pour les fournisseurs des Nations Unies et du site SIMAP (après inscription comme soumissionnaire). Les données relatives au concours enregistrées sur le site SIMAP en français ont été traduites en anglais par l’UIT et peuvent désormais être téléchargées. La possibilité de télécharger la version en anglais du document initial du concours via les menus en anglais a aussi été confirmée.*

3.4 Les membres du Groupe MSAG ont également recommandé au secrétariat d’envisager et, si possible, d’appliquer, une prolongation d’une semaine du délai fixé pour la soumission de questions et pour l’inscription, afin de compenser le fait que les versions en anglais du document du concours et des instructions figurant sur le portail aient été publiées plus tard.

*Le secrétariat a consulté la FIPOI, le coordonnateur, et l’avocat du coordonnateur. Selon l’avocat externe et l'Unité des affaires juridiques de l'UIT, cette action présente des risques importants sur le plan juridique.*

3.5 Les membres du Groupe MSAG ont été informés de la proposition du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) d’envisager la conclusion d’un contrat, sur la base d’un appel d’offres, avec une entreprise de gestion de projets spécialisée dans les projets de construction à grande échelle, qui soit à même de contrôler et de revoir la gouvernance et les contrôles de gestion en vigueur à des étapes clés de la construction. Au vu du système de gouvernance déjà complet mis en place par le Conseil, les membres du Groupe MSAG ont considéré que la signature d’un tel contrat n’était pas nécessaire à ce stade; ils ont toutefois recommandé la nomination d’un expert externe possédant une expérience dans la gestion de projets de construction à grande échelle, afin de fournir une assistance au Comité de direction, conformément à ce qui avait été envisagé dans la Décision du Conseil. Le secrétariat proposera un contrat temporaire couvrant la durée du projet pour un architecte technique ou un consultant en génie civil en vue de soutenir le Comité de direction. Le poste sera à pourvoir pour le troisième trimestre de l’année 2017, et sera financé grâce aux fonds propres au projet.

3.6 Les membres du Groupe MSAG ont demandé que les questions et les réponses échangées soient publiées sur le Portail mondial pour les fournisseurs des Nations Unies et sur le site web de l’UIT. Le secrétariat se chargera de la mise en œuvre de ce point.

ANNEXE 1

Projet de locaux du siège de l’UIT  
Mandat du Groupe consultatif d'Etats Membres (MSAG)

(adopté à l’occasion de la deuxième réunion du Groupe MSAG, tenue le 11 avril 2017)

# 1 Rappel

1.1 A sa session ordinaire de 2016, le Conseil de l'UIT, par sa Décision 588 relative aux locaux du siège de l'Union, a décidé, entre autres, de créer un Conseil consultatif composé d'Etats Membres et chargé de prodiguer des avis indépendants et impartiaux sur le projet au Conseil et au Secrétaire général.

1.2 A sa session de 2016, le Conseil a approuvé le Document [C16/107(Rév.1](http://www.itu.int/md/S16-CL-C-0107/en)) intitulé "Proposition de structure de gouvernance pour le projet de locaux de l'UIT", sous réserve que les noms proposés pour les groupes chargés de la gouvernance soient modifiés.

1.3 Il est proposé que le conseil consultatif d'Etats Membres pour le projet de locaux de l'UIT soit dénommé "Groupe consultatif d'Etats Membres" (MSAG).

# 2 Objet du Groupe MSAG

Conformément aux lignes directrices relatives aux bonnes pratiques émanant du Corps commun d'inspection des Nations Unies, et à la demande des Etats Membres, le Groupe MSAG contribuera à faire en sorte que:

• les Etats Membres de l'UIT exercent un rôle de suivi et de supervision concernant le projet de locaux du siège de l'Union;

• la conception et la mise en œuvre du projet répondent aux besoins et aux attentes des Etats Membres et à ceux de l'Union.

# 3 Rôle du Groupe MSAG

3.1 Le Groupe MSAG a été créé pour donner aux Etats Membres la possibilité de voir leurs intérêts représentés de manière ciblée, inclusive et structurée tout au long du projet de locaux du siège de l'UIT. Ce groupe s'assurera que la procédure est ouverte et transparente et représente les intérêts de tous les Etats Membres de l'Union.

3.2 Le Groupe MSAG formulera à l'intention du Conseil et du Secrétaire général des recommandations et des avis à caractère général sur les principaux aspects du projet.

3.3 Tout au long des phases de planification et de mise en œuvre, le Groupe MSAG présentera à l'équipe de gestion de projet (PMT) de l'UIT des contributions sous forme d'informations, de retours d'expérience et de recommandations, dont l'équipe PMT tiendra compte dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet. En outre, le Groupe MSAG contribuera à donner des avis à l'équipe PMT sur des questions appelant une plus large mobilisation des Etats Membres, notamment des questions ayant d'importantes incidences sur le budget du projet et les échéances connexes.

3.4 Le Groupe MSAG est un organe consultatif qui n'est pas habilité à prendre des décisions faisant autorité. La responsabilité des décisions et de la mise en œuvre du projet incombe au Secrétaire général.

# 4 Attributions du Groupe MSAG

• Tenir ses propres réunions et se réunir avec l'équipe PMT, selon les besoins, pour examiner et suivre l'évolution des différentes phases du processus de conception, construction et rénovation.

• Prodiguer des avis et des recommandations à caractère général, selon les besoins, quant à la mise en œuvre du projet, afin de garantir le respect des échéances et le non-dépassement des crédits budgétaires.

• Donner des avis à l'équipe PMT sur les meilleurs moyens de mobiliser largement les Etats Membres et de divulguer des informations essentielles relatives au projet.

• Les membres du Groupe MSAG assureront la liaison avec les autres Etats Membres dans leurs régions respectives et veilleront à ce que les intérêts de ces Etats soient bien représentés.

# 5 Composition

5.1 Le Groupe MSAG se compose d’un représentant issu d’un Etat Membre de l'UIT de chacune des régions de l'Union. Les régions peuvent également proposer un représentant suppléant. Les représentants dont la nomination est proposée verront leur désignation en qualité de membre du Groupe confirmée par le Secrétaire général.

5.2 Le secrétariat de l'UIT fournira un appui, y compris pour assurer le secrétariat du Groupe MSAG.

5.3 Chaque membre siègera à titre individuel. Si un membre se retire du Groupe MSAG, ou n'est pas en mesure de continuer à y siéger, le membre suppléant prendra sa place et un nouveau membre suppléant pour la région en question sera nommé en temps utile.

5.4 Les membres peuvent inviter leurs propres soutiens et experts techniques à participer aux réunions du Groupe MSAG, en respectant strictement la confidentialité concernant toutes les questions relatives au Groupe MSAG.

5.5 Il conviendra de tenir dûment compte des questions d'égalité hommes/femmes.

# 6 Conditions applicables aux membres

6.1 Les membres du Groupe MSAG seront nommés pour un mandat de deux années au moins. L'efficacité pourrait être optimisée si les membres disposaient du savoir-faire nécessaire concernant les projets de construction à grande échelle. Les membres ne recevront aucune indemnité ni rémunération de la part de l'UIT, de l'un quelconque des entrepreneurs participant au projet, ou de toute autre personne ou entité, du fait de leurs fonctions au sein du Groupe MSAG.

6.2 Avant d'être confirmées dans leurs fonctions par le Secrétaire général, les personnes désignées seront tenues de remplir une déclaration d'intérêts (qui sera examinée par le Secrétaire général, qui pourra s’adresser au Président du Conseil, selon les besoins).

# 7 Méthode de travail

• Le Président du Groupe MSAG sera élu parmi les membres de ce Groupe pour un mandat de deux ans;

• Le membre suppléant de chaque région pourra assister aux réunions en qualité d’observateur non participant, et devra également remplir un Formulaire de déclaration d'intérêts privés, financiers ou autres de l’UIT;

• Le Groupe MSAG se réunira au minimum deux fois par an, ou selon ce qu'il aura convenu, compte tenu des nécessités du projet. Il pourra s'agir de réunions virtuelles, mais aussi de réunions traditionnelles tenues à Genève. Une participation à distance sera possible;

• Le Président du Groupe MSAG ou le Secrétaire général pourra inviter d'autres observateurs ou experts techniques aux réunions du Groupe, qui devront également remplir un Formulaire de déclaration d'intérêts privés, financiers ou autres de l’UIT;

• Le Groupe MSAG cherchera à formuler des recommandations et des avis sur la base du consensus. Si un consensus ne peut être obtenu sur un point donné, les avis majoritaires ou minoritaires seront consignés dans les rapports du Groupe MSAG;

• Les réunions se dérouleront en anglais;

• Un résumé écrit des débats de chaque réunion et des commentaires formulés sera établi par le secrétariat, pour être approuvé par le Groupe MSAG. Le Secrétaire général présentera au Conseil un résumé des recommandations et des avis prodigués à chaque réunion du Groupe MSAG.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_